

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

Arrondissement
de Rambouillet

Canton de
Trappes

Tél : 01.30.13.76.00

MAIRIE DE LA VERRIERE

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AU MAIRE

DÉCISION N°86-2023

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière (Yvelines),

OBJET :

**CONTRAT DE
CONTRÔLE
QUINQUENNAL DE
3 ASCENSEURS
1 NIVEAU + 1
ASCENSEUR
2 NIVEAUX
AVEC LA SOCIÉTÉ
DEKRA INDUSTRIEL
SAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n°2022-069 du Conseil Municipal du 18 mai 2022 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
Vu l'arrêté ministériel en date du 07 août 2012 relatif aux contrôles techniques à réaliser dans les installations d'ascenseurs,

Considérant l'utilisation permanente des ascenseurs dans les bâtiments communaux,

Considérant la nécessité de procéder aux contrôles techniques des ascenseurs des bâtiments communaux et notamment le contrôle quinquennal.

Considérant la proposition de la Société DEKRA Industriel SAS – Agence IDF Ouest sise 11/13 avenue Georges Politzer 78190 Trappes,

DÉCIDE :

Article 1 : De signer le contrat, n°2023 0504 5564-version 3, de la DEKRA Industriel SAS – Agence IDF Ouest sise 11/13 avenue Georges Politzer 78190 Trappes, relatif au contrôle quinquennal de :

- 3 ascenseurs 1 niveau : 1 av de Montfort, 4 av des Noës, 19 av du Général Leclerc ;
- 1 ascenseur 2 niveaux : 1 av des Noës.

Article 2 : D'accepter la durée du contrat prenant effet à compter du 30 novembre 2023 et pour les missions périodiques, une durée ferme de 3 ans sera renouvelé par tacite reconduction pour une durée égale sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant la date d'échéance.

Article 3 : D'accepter la proposition commerciale de la Société DEKRA Industriel SAS pour un montant annuel de **600,00 € HT** soit **720,00 € TTC**.

Article 4 : Dit que la dépense est inscrite au budget de la ville.

Fait à La Verrière, le : 23 octobre 2023



Le Maire,

Nicolas DAINVILLE.